



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/CP/2001/L.16
8 novembre 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Septième session
Marrakech, 29 octobre-9 novembre 2001
Point 14 a) de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES SUR
LES TRAVAUX DE SA SEPTIÈME SESSION, TENUE À MARRAKECH
DU 29 OCTOBRE AU .. NOVEMBRE 2001**

PREMIÈRE PARTIE: DÉLIBÉRATIONS

CHAPITRE I: OUVERTURE DE LA SESSION

*Les parties suivantes du projet de rapport paraîtront
sous forme d'additifs au présent document*

I. OUVERTURE DE LA SESSION

(Point 1 de l'ordre du jour)

A. Ouverture de la septième session de la Conférence des Parties

1. La septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, convoquée en application du paragraphe 4 de l'article 7 de la Convention, a été ouverte au Palais des Congrès de Marrakech (Maroc) le 29 octobre 2001, par le Président de la Conférence à sa sixième session, M. Jan Pronk, Ministre néerlandais du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

B. Déclaration du Président de la sixième session de la Conférence

(Point 1 a) de l'ordre du jour)

2. Le Président de la sixième session de la Conférence a déclaré que l'adoption des Accords de Bonn sur la mise en œuvre du Plan d'action de Buenos Aires (décision 5/CP.6) avait démontré la capacité de la communauté internationale à parvenir à un accord sur des problèmes mondiaux. En d'autres termes, le multilatéralisme n'était pas un vain mot. Ces accords traduisaient également l'importance cruciale de la coopération internationale pour les objectifs suprêmes communs à la communauté internationale. Si la mondialisation pouvait être critiquée, ces accords politiques quant à eux avaient été le fruit du dialogue et de la compréhension mutuelle ainsi que le reflet d'un sens de la conciliation, d'une volonté de compromis et d'un attachement à la durabilité de la terre et de l'humanité. De surcroît, ils ont fait du Protocole de Kyoto un instrument dont la ratification se justifiait et qui pourrait entrer en vigueur avant la tenue du Sommet mondial pour le développement durable en 2002.

3. L'importance des relations internationales et des Nations Unies était plus que jamais évidente. Les événements du 11 septembre avaient suscité un vif émoi à travers le monde entier et fait apparaître les relations internationales sous un jour nouveau, démontrant que la solution aux problèmes mondiaux passait par la coopération internationale. La plus grande menace à la sécurité et à la stabilité résidait dans les inégalités socioéconomiques, la marginalisation politique et la négligence des valeurs. En revanche, la coopération internationale était un processus continu dans lequel nul pays ne pouvait agir seul. Ce n'est qu'ensemble que la

communauté internationale pouvait avancer, pourvu que soient pris en compte les intérêts des uns et des autres.

4. La sixième session de la Conférence avait pour principal objectif de parvenir à un accord sur la mise en œuvre du Plan d'action de Buenos Aires. C'est pourquoi les questions non pertinentes, telles que le point de l'ordre du jour laissé en suspens à ladite session et le règlement intérieur, avaient été différées jusqu'à ce que soient terminés les travaux sur les questions essentielles. Les connaissances scientifiques les plus récentes figurant dans le troisième Rapport d'évaluation du GIEC montraient que le Protocole de Kyoto ne représentait qu'un petit pas en avant pour le climat. Il restait beaucoup à faire et la Conférence ne devrait pas faire l'économie d'un débat approfondi sur la pertinence des engagements pris, tout en respectant le principe des responsabilités communes mais différenciées. De même, une solution devrait être trouvée en ce qui concerne le règlement intérieur, car un règlement clair simplifierait le processus de manière considérable.

5. Le principal objet de la présente session serait désormais de mettre la dernière main à la traduction des Accords de Bonn en langage juridique. À Bonn, toutes les Parties avaient réaffirmé leur intention de mener à bien les travaux sur les questions en suspens, et ce selon des modalités conformes auxdits Accords. Les consultations qu'il avait eues durant l'intersession avec des responsables politiques avaient amené le Président à penser que tous souhaitaient préserver l'intégrité des accords politiques obtenus.

6. En conclusion, le Président a remercié les membres du Bureau et le secrétariat de la Convention de l'aide qu'ils lui ont apportée durant son mandat ainsi que tous les participants pour leur contribution au succès de la session de Bonn.

C. Élection du Président de la septième session de la Conférence des Parties

(Point 1 b) de l'ordre du jour)

7. À sa 1^{re} séance plénière, le 29 octobre 2001, sur la proposition du Président sortant, la Conférence des Parties a élu Président, par acclamation, M. Mohamed Elyazghi, Ministre marocain de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'habitat et de l'environnement.

D. Déclaration du Président

(Point 1 c) de l'ordre du jour)

8. Prenant ses fonctions, le Président a souhaité la bienvenue à tous les participants à la septième session de la Conférence des Parties. Le Maroc était en effet fier d'accueillir la première session de la Conférence à se tenir en Afrique, continent ayant beaucoup souffert des effets négatifs des changements climatiques, tout en soutenant les efforts déployés à l'échelle internationale pour lutter contre ces effets. Le Président avait espoir que ces efforts s'inscriraient dans le contexte général de la lutte contre la pauvreté et pour l'amélioration des conditions de vie dans les pays en développement. Au lendemain des événements du 11 septembre 2001, la communauté internationale se devait d'autant plus de conjuguer ses efforts de manière fructueuse et dans l'harmonie. Le fait que la Conférence avait pu se tenir dans les délais prévus était un message clair en direction de ceux qui cherchent à freiner la marche vers la compréhension mutuelle entre les peuples et le règlement pacifique des différends. Au cours des quelque trois mois qui s'étaient écoulés depuis la fin de la session précédente, le Maroc avait mobilisé tous les moyens à sa disposition pour assurer de bonnes conditions de travail pour la Conférence; le Président a rendu hommage à tous ceux qui avaient contribué à cet effort. Le Maroc était particulièrement vulnérable à l'impact des changements climatiques, sous forme soit d'inondations soit de sécheresse, comme on pouvait le constater dans la campagne environnante. C'est pourquoi le Maroc, ardent défenseur du processus engagé à Rio de Janeiro en 1992, achèverait sous peu la procédure législative requise pour la ratification du Protocole de Kyoto.

9. Le succès obtenu à la session de Bonn, après le fragile dénouement de La Haye, était dû non seulement au sens des responsabilités et à la volonté politique démontrés par tous les intéressés mais surtout à la contribution exceptionnelle du Président sortant, Jan Pronk, dont la persévérance, la richesse d'idées et la variété de solutions avaient laissé une marque indélébile sur les négociations. À coup sûr, il serait encore fait appel à lui pour contribuer au processus. La présente session de la Conférence n'avait qu'un seul objectif: donner effet aux Accords de Bonn, jeter les bases de l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto et présenter une convention renforcée au Sommet de Johannesburg. Elle n'avait également qu'un seul mot d'ordre: respect de l'intégrité des Accords de Bonn. La voie à suivre était claire et les positions de toutes les Parties bien connues. Le Président était convaincu que le dialogue, la capacité d'être à

l'écoute de l'autre et un certain degré de détermination permettraient d'aboutir. Car le temps presse. Le GIEC, dans son troisième Rapport d'évaluation, intitulé «Changements climatiques 2001», avait encore une fois tiré la sonnette d'alarme. La Conférence avait pour rôle non seulement de trouver des réponses et des solutions aux problèmes des changements climatiques mais aussi de le faire d'une manière qui serait compréhensible aux populations dans leur vie quotidienne. La Convention devrait prendre la place qui lui revient, aux côtés des instruments relatifs à la diversité biologique et à la désertification, dans la lutte contre la pauvreté, la faim et les problèmes d'approvisionnement en eau. La présente session devrait démontrer que des négociations multilatérales dans le cadre des Nations Unies pouvaient aboutir à des décisions et à des engagements concrets.

E. Allocutions de bienvenue

(Point 1 d) de l'ordre du jour)

10. M. Abdelaziz Saâdi, Président du Conseil régional de Marrakech, a transmis les vœux formulés par le Roi du Maroc, S. M. Mohamed VI, pour la réussite de la Conférence, et a noté que la septième session offrait une occasion historique, compte tenu des enjeux scientifiques et politiques, d'accomplir des progrès importants propres à faciliter l'adoption de mesures efficaces pour contrer l'évolution climatique. En effet, l'accentuation de la sécheresse entraînait une avancée du désert et une réduction des terres arables, phénomène qui avait des conséquences néfastes sur l'économie en favorisant l'exode rural et la montée du chômage. En conclusion, il a souhaité la bienvenue à tous les participants dans la ville de Marrakech, la «capitale du Sud».

11. M. Omar Jazouli, Président de la communauté urbaine de Marrakech, a souhaité la bienvenue à tous les participants dans la ville de Marrakech, cité impériale riche de son glorieux passé et site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. La septième session de la Conférence serait appelée à formuler des solutions aux problèmes du réchauffement planétaire, de la sécheresse, de l'appauvrissement de la couche d'ozone et des émissions de gaz à effet de serre, afin d'éviter une catastrophe d'envergure mondiale. Signataire de la Convention en 1992 à Rio, le Maroc avait pris rapidement des mesures pour lutter contre la dégradation de l'environnement: le Ministère pour la protection de l'environnement avait été créé par feu S. M. Hassan II. Centre du tourisme au Maroc, Marrakech avait entrepris de protéger son

patrimoine vert et réalisait, dans les secteurs du traitement des déchets et des transports, des projets visant à limiter les gaz à effet de serre.

F. Déclaration du Secrétaire exécutif

(Point 1 e) de l'ordre du jour)

12. Le Secrétaire exécutif a assuré le Président nouvellement élu de son appui tout au long de la session, et a relevé l'accueil très chaleureux réservé à tous les représentants par la population de Marrakech – ville empreinte de beauté et d'histoire – et de sa région. Il a également rendu hommage à l'action du Président sortant, Jan Pronk, qui pendant près de deux ans avait consacré son énergie et sa détermination politique à la mise au point des Accords de Bonn. Ces accords avaient constitué un grand pas en avant dans la lutte contre les changements climatiques en même temps qu'une avancée pour la coopération multilatérale. Le multilatéralisme ne pouvait qu'être renforcé par la tenue de la présente session de la Conférence, que la détermination du Gouvernement hôte avait rendue possible malgré les turbulences actuelles de la situation politique mondiale. Il incombait donc à tous les participants de maintenir la dynamique politique enclenchée à Bonn et de faire en sorte qu'elle se traduise par des décisions de fond qui garantiraient la mise en œuvre de la Convention et l'application du Protocole de Kyoto.

13. Pour parvenir à cet objectif, il était impératif que tous les pays fassent preuve de volonté politique – mais surtout les pays visés à l'annexe II. Le retrait des États-Unis signifiait que les autres pays visés à l'annexe II devaient faire en sorte que l'application du Protocole se traduise par de véritables réductions de leurs émissions de gaz à effet de serre, et ce en dépit de la souplesse autorisée par les Accords de Bonn. La modification des tendances à long terme en ce qui concernait leurs émissions était précisément ce à quoi tendait l'un des engagements les plus importants de la Convention, lequel devait rester un axe central de l'action menée par ces pays. De même, la communauté internationale attendait de ces pays qu'ils manifestent la détermination politique nécessaire à la mise en place du Mécanisme pour un développement propre, mécanisme riche de promesses pour les pays en développement mais dont le fonctionnement pourrait être compromis faute d'une demande suffisante.

14. Réunie pour la première fois sur le continent africain, la Conférence des Parties devait saisir l'occasion d'accorder une considération spéciale à la situation à laquelle étaient confrontés

les pays africains du fait de l'évolution climatique. Alors qu'historiquement ils n'étaient nullement responsables de ce phénomène, ils en subissaient néanmoins de plein fouet les conséquences dommageables. Que ce soit à travers le renforcement de l'action dans le domaine de l'adaptation ou la mise en place du Mécanisme pour un développement propre, la Conférence représentait une occasion de répondre aux besoins de ces pays, en particulier les moins avancés d'entre eux.

15. L'ordre du jour de la session offrait en outre à la Conférence la possibilité de voir plus loin: le troisième Rapport d'évaluation du GIEC pourrait offrir des pistes pour les travaux futurs de la Convention, tandis que le point concernant la contribution de la Conférence au Sommet mondial pour le développement durable pourrait susciter un débat non seulement sur la mise en œuvre de la Convention mais aussi sur l'élaboration à moyen terme d'une stratégie relative au climat. Le Sommet lui-même pourrait également dessiner l'orientation de la phase suivante des négociations sur le climat, qui mobiliseraient l'ensemble de la communauté s'occupant des questions climatiques, chaque membre jouant le rôle qui lui revenait dans ce cadre. La présente session de la Conférence étant la dernière à laquelle il participerait en tant que Secrétaire exécutif, l'orateur a formulé les plus vifs espoirs pour que ses travaux soient couronnés de succès.

G. Autres déclarations

16. À la 1^{re} séance plénière, le 29 octobre 2001, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Iran (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Burkina Faso (au nom du Groupe des États africains), de la Suisse (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), du Ghana, de la Slovénie (au nom du Groupe des 11 pays d'Europe centrale, de Malte et de Chypre), du Mali (au nom des pays les moins avancés), de l'Arabie saoudite, de l'Australie, du Kazakhstan (au nom du Groupe d'Asie centrale, du Caucase et de la Moldova), du Japon, du Koweït, de la Belgique (au nom de la Communauté européenne et de ses États membres), du Canada et des Émirats arabes unis.

17. Tous les intervenants ont réaffirmé leur volonté de maintenir l'intégrité politique des Accords de Bonn et ont indiqué que la tâche qui incombait aux participants à la présente session était de traduire ces accords dans un langage juridique afin d'achever la mise en œuvre du Plan d'action de Buenos Aires.
